Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260212-83_2026_2_12_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 12 février 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 12 février 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 6 février 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LE BELLEC Magali, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, PRESSE Corentin ayant donné pouvoir à JAFFROT Eric, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0)

Etait absent (0)

N° délibération

83-2026 2 12

Monsieur Cyril Conan est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Construction cabinet dentaire : attribution mission maîtrise d'œuvre

OBJET : Construction cabinet dentaire : attribution mission maîtrise d'œuvre

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux « bâtiments », rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un cabinet dentaire présenté lors du conseil municipal du 15 janvier dernier et la délibération correspondante autorisant d'engager les démarches pour lancer l'opération.
Suite à la présentation de la proposition de l'agence Gumiaux & Gombeau pour les missions relatives au dépôt du Permis de Construire et à la rédaction du CCTP de travaux pour l'ensemble des lots, d'un montant de 26 500.00 € HT. La rédaction du CCTP est une base qui sera amendée par le service bâtiment pour une adaptation aux spécificités du cabinet dentaire. Les bordereaux quantitatifs et le suivi de chantier sont assurés par le service bâtiment.
Le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition de l'agence Gumiaux & Gombeau, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'un cabinet dentaire à Le Gouray,
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 février 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Cyril CONAN
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 19/2/26
- et de sa publication le 19/2/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)